

Les Amis des Monastères

N° 143 - JUILLET 2005 - TRIMESTRIEL - 4 €



Accueillir au monastère

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

“ Fondation des Monastères ”

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fondationdesmonasteres@wanadoo.fr
www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

Les Amis des Monastères

revue trimestrielle

Photos de couverture:

Echourgnac 1 et 3



La Pierre-Qui-Vire 2
Notre-Dame de Jouarre 4

LES AMIS DES MONASTERES

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal:
n° 05.246 - juillet 2005

Commission paritaire:
N° 1007 G 82214 du
10 octobre 2002

Directeur de la publication:
Mère Myriam Fontaine

Rédaction:
Tél.: 01 45 31 02 02
Fax: 01 45 31 02 10

Impression:
Atelier Claire Joie
Monastère des Clarisses
38340 Voreppe
Tél. Mon.: 04 76 50 26 03
Numéris: 04 76 50 87 52
Fax: 04 76 50 17 17
E-mail: clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 143 – juillet 2005

Editorial	4
Jean-Paul II et la vie consacrée	5
Benoît XVI et la théologie spirituelle	7
Accueillir au monastère - <i>L'église Notre-Dame de Jouarre</i>	9
- <i>L'hôtellerie à Echourgnac</i>	14
- <i>La librairie de la Pierre-Qui-Vire</i>	20
Chronique juridique. <i>Questions-Réponses</i> <i>Père Achille Mestre</i>	26
Mise en garde	30
Conseil d'administration	31
Recensions	42
Annonces	46
Abonnez-vous	47

EDITORIAL

Les événements dans l'Eglise se sont bousculés : le monde entier a été comme tétanisé par la mort de Jean-Paul II qui a marqué toute une génération se réclamant de son nom. A notre place, dans la vie contemplative, nous avons tenu à lui rendre un hommage bref, mais appuyé, en proposant à votre méditation quelques extraits de Vita consecrata, son exhortation apostolique de 1996 sur la vie consacrée.

La vie est ainsi faite que peu de temps après nous nous réjouissons de l'élection du cardinal Ratzinger sur le siège de Rome. Le choix du nom de Benoît par le nouveau Pape est riche de sens et réjouit le cœur de ceux qui observent la règle bénédictine et plus largement de tous les contemplatifs. D'autant que ce Pape est un grand théologien certes, mais aussi et en même temps un grand spirituel. N'hésitons pas à le lire : il pourra nous surprendre !

Les articles de fond de cette revue sont tous consacrés à l'adaptation de l'accueil dans nos monastères qui ont souvent investi beaucoup d'énergie, de temps et d'argent pour adapter leurs églises, moderniser leurs hôtelleries et mieux équiper leurs magasins. Trois Abbayes ont accepté de nous présenter leurs travaux dans ces domaines, afin de pouvoir toujours mieux recevoir l'hôte, le visiteur comme le Christ lui-même : l'Abbaye bénédictine de Jouarre en Seine et Marne, l'Abbaye cistercienne d'Echourgnac en Dordogne et l'Abbaye bénédictine de la Pierre-Qui-Vire dans l'Yonne.

Enfin nos lecteurs trouveront dans cette revue le compte-rendu de notre dernier conseil d'administration qui les tiendra au courant de la vie de la Fondation.

LA RÉDACTION

JEAN-PAUL II ET LA VIE CONSACREE

En hommage au Pape Jean-Paul II, nous livrons ici une page de l'exhortation apostolique de Jean-Paul II sur la vie consacrée (Vita consecrata) rédigée en 1996 à la suite du synode des évêques de 1994 sur ce thème.

Le document comprend trois parties :

- la confession de la Trinité,*
- le signe de la fraternité,*
- le service de la charité.*

Dans la conclusion, dont nous extrayons cette page, le Pape souligne notamment que la vie consacrée est au service du Royaume de Dieu, puis il s'adresse particulièrement aux jeunes, comme il a tant aimé le faire, avant de se tourner vers les consacrés eux-mêmes. Vous le remarquerez, le ton est très personnel même s'il synthétise les propositions synodales.

105. « Qu'en serait-il du monde s'il n'y avait les religieux? » (Ste Thérèse d'Avila). Au-delà des estimations superficielles, en fonction de l'utilité, la vie consacrée est importante précisément parce qu'elle est surabondance de gratuité et d'amour, et elle l'est d'autant plus que ce monde risque d'être étouffé par le tourbillon de

l'éphémère. « Sans ce signe concret, la charité de l'ensemble de l'Eglise risquerait de se refroidir, le paradoxe salvifique de l'Évangile de s'éteindre, le sel de la foi de se diluer dans un monde en voie de sécularisation » (Paul VI). La vie de l'Eglise et la société elle-même ont besoin de personnes capables de se consacrer totalement à Dieu et aux autres pour l'amour de Dieu.

L'Eglise ne peut absolument pas renoncer à la vie consacrée, parce que celle-ci exprime de manière éloquente son intime nature 'sponsale'. En elle, l'annonce de l'Évangile au monde entier trouve un nouvel élan et une énergie nouvelle. En effet, on a besoin de personnes qui présentent le visage paternel de Dieu et le visage maternel de l'Eglise, qui mettent en jeu leur propre vie pour que d'autres aient la Vie et l'Espérance. Dans l'Eglise, il faut des personnes consacrées qui, avant même de s'engager au service d'une noble cause, se laissent transformer par la grâce de Dieu et se conforment pleinement à l'Évangile.

L'Eglise tout entière a reçu ce grand don dans ses mains, et en

esprit de gratitude elle s'emploie à le promouvoir avec estime, par la prière et par l'invitation explicite à l'accueillir...

106. A vous les jeunes, je dis : si vous entendez l'appel du Seigneur, ne le repoussez pas ! Situez-vous plutôt avec courage dans les profonds courants de sainteté que de grands saints et saintes ont fait naître à la suite du Christ. Entretenez en vous les aspirations typiques de votre âge, mais adhérez sans tarder au projet de Dieu sur vous, s'Il vous invite à chercher la sainteté dans la vie consacrée. Admirez toutes les œuvres de Dieu dans le monde, mais sachez fixer votre regard sur les réalités promises à ne passer jamais.

Le troisième millénaire attend l'apport de la foi et de la créativité de nombreux jeunes consacrés pour que le monde devienne plus

serein, et plus capable d'accueillir Dieu et, en Lui, toutes ses filles et tous ses fils.

109. Personnes consacrées, aînées et jeunes, vivez la fidélité à votre engagement envers Dieu, en vous édifiant et en vous soutenant mutuellement. Malgré les difficultés que vous avez pu rencontrer parfois, et la moindre estime portée à la vie consacrée dans une certaine opinion publique, vous avez de nouveau la mission d'inviter les hommes et les femmes de notre temps à regarder vers le haut, à ne pas se laisser envahir par les affaires de chaque jour, mais à se laisser séduire par Dieu et par l'Évangile de son Fils. N'oubliez jamais que vous, tout particulièrement, vous pouvez et vous devez dire non seulement que vous êtes du Christ, mais que vous « êtes devenus le Christ ».

(ST AUGUSTIN)



JEAN-PAUL II ET MÈRE MYRIAM FONTAINE,
PRÉSIDENTE DE LA FONDATION DES MONASTÈRES
(CHAPITRE GÉNÉRAL DES CISTERCIENS. CASTELGANDOLFO, SEPTEMBRE 2002)

BENOIT XVI ET LA THEOLOGIE SPIRITUELLE

Le cardinal Joseph Ratzinger a beaucoup écrit et les librairies spécialisées débordent de ses publications spirituelles et théologiques – les deux aspects sont inséparables dans sa pensée. De très nombreux articles, des livres aussi témoignent de la profondeur de vue de celui qui allait devenir le Pape Benoît XVI.

Parmi les ouvrages les plus récents, Flammarion et le Cerf rééditent 'Le sel de la terre', entretiens avec Peter Seewald qui avaient déjà connu un franc succès. Ad Solem a publié en 2002 'L'esprit de la liturgie' qui fait le point sur le mouvement liturgique, lequel a recentré toutes choses dans le Christ.

Les éditions Parole et Silence sont particulièrement prolifiques. On retiendra, en 2004 'Chemins vers Jésus' qui nous présente la figure exigeante mais libératrice du Sauveur. Cette année consacrée à l'Eucharistie sera l'occasion de lire avec profit 'Dieu nous est proche' : le cardinal remarquait combien l'Eucharistie est au cœur de l'Eglise, ce qui permet à chaque baptisé d'entretenir une intimité avec le Ressuscité. Par ailleurs, à la lumière des relations judéo-chrétiennes, l'auteur médite sur

'L'unique alliance de Dieu et le pluralisme des religions' : pareil dialogue est un terrain de 'conversation', mais aussi l'occasion d'annoncer le Christ. Enfin, notre comité de rédaction a reçu en 2003 de ce même éditeur 'Faire route avec Dieu' : nous en avons extrait cette bonne page ; puisse-t-elle donner à nos amis envie d'en lire davantage !

« L'Eglise est là pour que le Dieu vivant soit annoncé, pour que l'homme puisse apprendre à vivre avec Dieu, sous son regard et en communion avec lui. L'Eglise est là pour empêcher que l'enfer n'envahisse la terre et pour que la lumière de Dieu rende la terre habitable. C'est à partir de Dieu, et seulement à partir de lui qu'elle devient humaine. Nous pouvons aussi le formuler à partir de la troisième demande du Notre Père : 'Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel'. Là où la volonté de Dieu est faite, là est le ciel, là la terre peut devenir ciel. C'est pourquoi il s'agit de rendre la volonté de Dieu reconnaissable et mettre la volonté de l'homme en harmonie avec elle. En effet, on ne saurait reconnaître Dieu d'une manière purement académique, ou prendre connaissance de lui

comme on connaît l'existence d'autres lointains et des dates de l'histoire. La connaissance de Dieu est comparable à la connaissance de celui qui aime ; elle me concerne totalement, elle exige aussi toute ma volonté, et elle s'ensable s'il n'y a pas cette adhésion entière...

La grande tâche centrale de l'Eglise consiste, aujourd'hui comme toujours, à montrer ce chemin et à proposer la communion sur ce chemin. Je disais tout à l'heure que l'on ne connaît pas Dieu seulement avec la raison, mais en même temps avec la volonté et avec le cœur. C'est pourquoi la connaissance de Dieu, la connaissance du Christ est un

chemin qui exige la totalité de notre être. Luc nous présente la plus belle illustration de cette marche dans son récit des disciples d'Emmaüs. C'est une marche avec la Parole vivante, le Christ, qui interprète pour nous la Parole écrite, la Bible. Il la laisse elle-même devenir chemin où le cœur devient tout brûlant et où à la fin les yeux s'ouvrent : l'Écriture, le véritable arbre de la connaissance, nous ouvre les yeux si nous mangeons en même temps l'arbre de la vie, le Christ. Alors nous serons vraiment voyants, et nous vivrons réellement ».

(EXTRAIT DU CHAPITRE 15^e ET DERNIER,
L'ÉGLISE AU SEUIL DU IIIÈME MILLÉNAIRE,
P. 269 ET 275)

1. A L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE JOUARRE

UNE ÉGLISE TRANSFORMÉE POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA PRIÈRE ET DE LA LITURGIE

Au XVII^e siècle, l'église de l'Abbaye était au moins la quatrième, toujours construite au même emplacement depuis les origines du monastère au VII^e siècle. Cette église fut totalement détruite à la Révolution. Il ne resta que la Tour, probable clocher de l'église carolingienne.

Après la restauration de l'Abbaye, au XIX^e siècle, une église monastique fut de nouveau élevée au même endroit en 1863. Elle le fut au goût de l'époque : en style néo-roman, heureusement assez sobre et d'un bon volume mais sans grand intérêt architectural. C'est toujours elle que nous avons aujourd'hui.

De 1863 à 1967

Intérieurement, cette église répondait aux règles de clôture des moniales telles qu'elles étaient en vigueur depuis le Concile de Trente : c'est-à-dire une clôture très stricte séparant totalement le

chœur des moniales du sanctuaire et des fidèles, d'ailleurs très peu nombreux, assistant à la liturgie, ou plutôt l'écoutant de loin !

Les grilles étaient doubles et, de plus un volet était fermé tout au long des Offices de la communauté. Volet ouvert seulement pour l'Eucharistie, les moniales pouvaient alors apercevoir l'autel. Les grilles étaient tenues par deux gros piliers au-dessus desquels siégeaient de très grandes statues de Saint Benoît et Sainte Scholastique. Les mêmes grilles fermaient le transept sud pour une chapelle, la chapelle Saint Joseph, réservée à l'usage des pensionnaires les premières années, puis à l'usage des



sœurs anciennes ou malades. Le transept nord, seul, était réservé aux fidèles. L'autel était situé tout au fond de l'abside, loin donc des moniales qui avaient bien du mal à le voir !

De 1967 à 2003

Du XIX^e siècle à 1967, la vie liturgique des moniales n'a guère changé. Bien sûr quelques modifications ont été introduites dans la mesure demandée par l'Eglise : les plus anciennes parmi nous se souviennent de la première Vigile Pascale en 1951 et de l'évolution liturgique qui a précédé le Concile de Vatican II ; mais cela n'influa pas sur les règles de la clôture dans l'église d'un monastère, ni sur une éventuelle participation des fidèles.

Dans les années 1960, le Concile ouvre de nouveaux horizons sur la place que peuvent tenir les moniales dans la vie de l'Eglise et notamment dans l'accueil et le partage de la prière. Nos évêques demandent que nous nous ouvrons à un accueil plus important et surtout vraiment spirituel.

En 1967, il est donc envisagé d'adapter l'église et notre liturgie dans ce sens ; pas question encore de supprimer toute séparation entre la communauté et les hôtes accueillis, mais il est décidé de simplifier le sanctuaire et même les

signes les plus visibles de la disposition hiératique des moniales dans leur chœur : l'importance du siège abbatial et certains rites un peu trop cérémonieux. Une marque de séparation d'avec les fidèles doit rester visible : les doubles grilles sont enlevées mais remplacées par une grille de bois à larges carreaux qui est ouverte pendant les Offices. Progrès extraordinaire et joie des moniales qui, enfin, voient l'action liturgique célébrée dans le sanctuaire et cela d'autant plus que l'autel a été placé à la croisée du transept, beaucoup plus près des sœurs qui peuvent être pleinement présentes à l'Eucharistie ; joie aussi des fidèles qui viennent de plus en plus nombreux et peuvent suivre un Office plutôt que d'entendre seulement de lointaines voix « angéliques ». Ces aménagements sont faits dans un style très dépouillé avec le désir régnant à cette époque de faire du vide et de la simplification. L'architecte, Olivier Marc, sut trouver un bel équilibre qui nous aida à bien intégrer une liturgie post-conciliaire de plus en plus ouverte et compréhensible



aux sensibilités de l'époque tant pour les moniales que pour les fidèles. Mais les évolutions vont vite en cette fin de XX^e siècle.

En 1978, encore un changement : l'infirmier est transportée dans le quartier de l'église pour être aménagée de façon plus fonctionnelle ; une tribune est créée, dans le transept sud, qui donne à nos anciennes la possibilité de participer à la vie liturgique de la communauté.

En 1992, l'église de 1967 est devenue très sale. Il faut la repeindre ; la grille très décorative semble de trop : on rêve de sentir les fidèles de plus en plus proches et participants ; le sanctuaire très dépouillé de 1967 nous semble bien austère... Il faut faire quelque chose : repeindre certes, mais ce n'est pas suffisant ; rapprocher Mère Abbessse pour la sentir plus au cœur de la communauté ; supprimer le haut des grilles est faisable et nous rapproche des fidèles mais enlève un élément chaleureux et d'une beauté certaine. Et puis une occasion se présente : un ami propose de nous confier, en dépôt, une belle fresque, probablement ancienne, qu'il vient d'acquérir. Voilà qui va redonner de la chaleur au sanctuaire : un Christ en majesté entouré des quatre évangélistes et des apôtres. Pendant dix ans nous avons prié et aimé vivre

devant cette belle fresque, au fond de l'abside.

Et durant toutes ces années la liturgie continue d'évoluer : introduction progressive du français, simplification de certains rites pour les rendre plus signifiants etc. Aujourd'hui, bien que très vivante et dynamique la communauté a diminué, même si nous sommes encore une cinquantaine, par contre le nombre des participants à notre liturgie augmente du fait du nombre de résidences qui se bâtissent dans nos environs et de la diminution des prêtres dans le secteur. Beaucoup souhaitent de plus en plus vivre la liturgie avec nous. Pour cela l'église telle qu'elle avait été conçue était devenue un obstacle : de trop grandes différences de niveaux ! le nombre des fidèles massés dans les deux bras du transept et, souvent, il semblait que nous formions trois assemblées différentes avec une réelle difficulté à prier ensemble : pour le célébrant qui devait s'adresser à droite, à gauche et en face, pour les hôtes et pour la communauté !

Nous avons cherché des solutions. Nous désirions, et nos hôtes souhaitaient, ne former qu'une seule assemblée priante et participante et avoir un bon lieu de recueillement possible pour tous où la prière ne soit pas gênée par les allées et venues.

Depuis 2004

Après beaucoup de réflexions et de nombreux échanges en communauté, avec la compétence de M. A. Georgel, architecte, les solutions adoptées, qui se sont concrétisées au cours de l'année passée, sont les suivantes :

Toute l'église a été mise au même niveau : trois niveaux différents séparaient inévitablement et rendaient les circulations, les accès handicapés très difficiles. Cela a permis également un chauffage au sol plus efficace et plus fonctionnel. Le sol de toute l'église a été revêtu d'un chaleureux carrelage de terre cuite qui déjà apporte une unité à l'ensemble.

La nef a été donnée aux fidèles et la communauté installée en avant des deux bras du transept afin de ne faire qu'une seule assemblée. Assemblée où, néanmoins, chaque participant, sœur ou hôte, ait sa place.

L'autel et le lieu de présidence ont été replacés dans l'abside. Cela nous a obligées à retirer la fresque pour deux raisons : redonner toute sa taille à l'abside qui accueille l'autel et le lieu de présidence et libérer l'espace visuel pour la communauté qui, de fait, étant donnée sa nouvelle situation, se serait trouvée comme en dessous de la fresque et sans recul pour vraiment en profiter.

Un lieu de recueillement, chapelle du Saint Sacrement, a été aménagé dans ce que nous appelions « l'avant-chœur », par lequel nous entrons dans le chœur des moniales. Nous entrons maintenant directement depuis le cloître, à hauteur de nos nouvelles stalles. Ce nouveau lieu, très silencieux, permet, pour les sœurs et pour les fidèles qui le souhaitent, une prière recueillie en dehors des circulations.

Les fidèles, qui occupent maintenant la nef, sont sur des bancs et peuvent aussi utiliser la rangée de stalles le long des murs. Nous avons laissé en place ces stalles avec la boiserie qui les surmontent : elles donnent une note de chaleur à l'église et semblent très appréciées.

Toute l'église a été repeinte, avec un traitement spécial pour l'acoustique. Les murs sont d'un ton blanc-crème et les voûtes ont bénéficié d'un revêtement de chaux ocre rose très chaleureux. Le fond de l'abside a bénéficié aussi du même traitement mais d'un ocre plus soutenu.

Au fond de cette abside, deux grands panneaux de verre sont gravés du motif qui orne le tombeau de Sainte Aguilberte à la crypte. Éclairés en permanence ils créent un espace de gloire visible dès l'entrée dans l'église et dessinent une grande croix lumineuse.

En 1967, les vitraux du fond de l'abside avaient été murés parce qu'en très mauvais état et ne convenant plus du tout, avec leurs personnages très colorés, au style très dépouillé du sanctuaire. Mais, tel que conçu actuellement, le nouveau sanctuaire appelait au contraire la lumière du jour. Les baies furent débouchées et des vitraux très sobres, d'inspiration cistercienne, apportent maintenant une douce lumière gris-bleutée.

Enfin, pour les fidèles qui maintenant entrent par le fond de l'église, il a été créé un narthex, lieu qui doit inviter au silence avant de pénétrer dans la nef. Dans cet espace nous avons placé une belle statue de la Vierge qui permet quelques dévotions : la

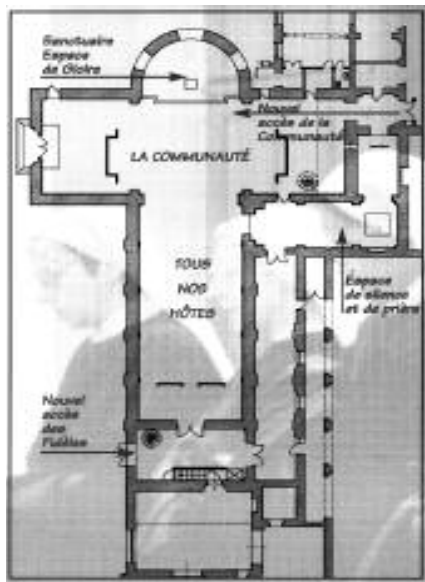
Vierge de l'église étant située très près des moniales il serait déplacé pour tous de venir la fleurir ou d'allumer des veilleuses à cet endroit. Ce narthex permet aussi les affichages nécessaires.

Depuis le 15 Août 2004 nous sommes installées dans cette église rénovée. La communauté l'apprécie beaucoup. Les hôtes, de plus en plus nombreux, se sentent vraiment accueillis et participants : ils ne cessent de nous le dire. Il règne dans cette nouvelle église une atmosphère de recueillement et de sérénité.

Nous avons vécu le temps de Noël et plus récemment le triduum pascal et Pâques en adaptant nos cérémonies à ce nouvel espace qui se prête si bien à une liturgie où la communauté a sa place, et les fidèles la leur, tout en formant une seule assemblée priante.

Dans le n° 81 des « Chroniques d'Art Sacré » du printemps 2005, ayant pour thème : « Chapelles et Oratoires », vous pourrez trouver un très bel article de notre Mère Abbesse qui explicite ce que nous désirons vivre dans notre église rénovée.

Nous vous invitons à venir voir et prier avec nous !



SEUR BENOIT GARRET
ABBAYE NOTRE-DAME DE JOUARRE

2. A L'ABBAYE D'ECHOUGNAC

UNE NOUVELLE HOTELLERIE POUR L'ACCUEIL MONASTIQUE EN PERIGORD



HÔTELLERIE : VUE EXTÉRIEURE

Notre monastère est situé en Périgord et dans notre diocèse, nous sommes le seul lieu d'accueil monastique ; d'ailleurs, les communautés monastiques sont peu nombreuses dans notre région Aquitaine ; aussi les retraitants viennent-ils, non seulement de notre département, mais aussi des départements voisins : Gironde, Charente et Charente Maritime,

Lot et Lot et Garonne, Haute-Vienne, Corrèze, Haute-Garonne ; pendant les vacances, les hôtes arrivent de plus loin encore, et même de l'étranger. A tous nous devons la qualité de l'accueil prévu par la Règle de saint Benoît qui nous demande de recevoir chacun comme le Christ lui-même. Dans cet esprit, nos Constitutions de l'Ordre Cistercien de la Stricte

Observance précisent : « Par leur hospitalité empressée, les sœurs partagent la paix et l'espérance que donne le Christ avec ceux qui, comme elles, sont en marche ».

C'est cette tradition qui aujourd'hui nous inspire, moniales de l'abbaye Notre Dame de Bonne Espérance à Echourgnac, en plein cœur de la forêt de la Double. L'appel de l'Eglise locale, qui cherche des communautés vivantes prêtes à partager leur expérience spirituelle, nous a en outre stimulées pour oser nous lancer dans la construction d'un bâtiment d'accueil. Cette réalisation est l'aboutissement d'une longue réflexion qui s'est étalée, d'après les archives de communauté, sur presque cinquante ans ! Pour comprendre comment nous en sommes arrivées là, rappelons rapidement l'histoire des bâtiments d'accueil à Echourgnac.

Jusque dans les années 80, la communauté disposait pour l'accueil des familles de quatre chambres très sommairement équipées. En 1980, on en installa six autres dans l'ancien dortoir des sœurs. Mais cela se révéla vite trop exigü. En 1988, à l'occasion d'une réunion de Supérieurs, la communauté aménagea le grenier situé au-dessus, ce qui permit de doubler la capacité 'hôtelière'. Tout ce secteur étant situé dans l'une des quatre ailes du monastère, les hôtes appréciaient d'habiter dans la

même maison que nous. Cependant, ce secteur étant contigu au dortoir des moniales, il était difficile de concilier les heures différentes de lever et de coucher des hôtes et de la communauté.

Le nombre d'hôtes reçus allait croissant, lentement, mais régulièrement, et la salle à manger, d'une superficie de vingt deux mètres carrés, s'avérait toujours plus petite, sans parler du réduit (cinq mètres carrés !) utilisé pour servir les repas et faire la vaisselle. Nous avons imaginé bien des hypothèses pour trouver de l'espace pour les repas, et offrir dans les chambres un confort sanitaire maintes fois demandé par les retraitants. Nous avons bien conscience de n'être pas aux normes tant pour l'hygiène que pour la sécurité, et la rénovation éventuelle de l'aile du monastère occupée par l'hôtellerie soulevait des contraintes techniques importantes, qui de plus obligeaient à empiéter sur l'espace utilisé par la communauté. Or, les locaux du noviciat étaient trop exigü, et les exigences de la vie contemporaine demandaient de l'espace pour la bonne marche du secteur tertiaire alors en expansion de la communauté. C'est pourquoi nous avons finalement opté pour la solution d'une construction.

Là, tout devenait possible. Nous avons donc composé un cahier des charges. Pour que cet accueil reste à la taille de la

communauté qui comprend actuellement une trentaine de moniales, nous avons voulu garder la capacité d'accueil existante : vingt-quatre chambres, dont au moins cinq à deux lits, permettant d'accueillir des groupes de couples, telle une Equipe Notre Dame. Nous voulions en outre pouvoir servir un repas aux hôtes de passage, par exemple pour une journée de recollection ; et nous avons évalué le nombre maximal des ces derniers à une soixantaine. Les impératifs de base pour les salles à manger comportaient la nécessité d'aménager plusieurs salles : l'une autorisant des échanges libres entre les hôtes, l'autre en silence

permettant aux retraitsants d'écouter la lecture faite au réfectoire des sœurs. Enfin, si en 1990, à la demande de l'évêque, nous avons construit une salle de réunion de cent mètres carrés, nous ne disposions pas de salle pour un groupe d'une trentaine de personnes, ce qui est le cas de figure le plus courant.

Le lieu de la construction représente un centre géographique repéré en fonction de l'emplacement de la cuisine de la communauté, où sont préparés les repas de l'hôtellerie, et de la situation générale des bâtiments déjà accessibles aux hôtes - église abbatiale,



HÔTELLERIE, VUE INTÉRIEURE : LE PATIO

salles de réunion et parloirs existants - mais aussi du magasin et du parking.

Le bâtiment nouveau, d'une superficie de 1100 m², et dont la première pierre a été bénie le 10 novembre 2001, est adossée au mur nord de l'église abbatiale, de sorte que c'est l'église qui, à la fois réellement et symboliquement, unit les hôtes et la communauté monastique. Bien insérée dans l'environnement, imitant l'architecture des bâtiments existant, la nouvelle hôtellerie, en service depuis juin 2003, est ressentie par tous comme une maison pleine de lumière, fonctionnelle, simple et belle en même temps.

Les salles à manger sont à dimension variable : une première salle permet à un groupe d'une bonne douzaine de personnes de prendre les repas. Cette salle est attenante au local de distribution des repas et au local de la vaisselle. A l'autre extrémité des ces deux pièces, une grande salle peut accueillir jusqu'à 64 personnes Elle peut être partagée par une cloison mobile coupant la pièce aux trois-quarts, et disposant alors deux réfectoires inégaux de quarante-huit et seize places. Au cours des repas, il est proposé de manger en silence afin de pouvoir écouter la lecture retransmise depuis le réfectoire des moniales. Car si le climat de silence, dont les hôtes sont partie prenante, leur est parfois

difficile à vivre, il est aussi certainement un des aspects le plus désiré du temps de ressourcement vécu à l'abbaye. La multiplicité des salles à manger permet cependant aux groupes qui le désirent de manger en échangeant sans gêner ceux qui écoutent la lecture. Tout le secteur des salles à manger est de plain-pied avec l'extérieur. Aussi lors de colloques tenus à l'abbaye en été, un buffet a pu y être dressé tandis que les convives mangeaient dans le jardin attenant. Cette commodité a permis de servir facilement un repas pour des groupes très importants.

Chacune des chambres est équipée de tout le confort actuel, sanitaires inclus. Des aménagements spéciaux ont été prévus pour accueillir des personnes à mobilité réduite, avec notamment des facilités d'accès (ascenseur) à l'oratoire et à certaines chambres. Au passage, signalons que nous mettons à disposition une buanderie très appréciée, avec machine à laver et sèche-linge !

En dessous de l'oratoire, une salle de lecture, vaste et très lumineuse, est presque toujours occupée par quelques retraitants. Des livres y sont mis à leur disposition, ainsi que le journal, et diverses cartes (éditées par l'Office de Tourisme local) permettant des balades balisées dans les abords du monastère.

Enfin nous avons aménagé, à l'entrée du bâtiment et à proximité immédiate des salles à manger, une vaste salle de réunion qui s'avère très commode pour recevoir des groupes de jour.

Le jardin autour de l'hôtellerie est à la libre disposition des hôtes ; l'accès en est facilité par le fait que les clefs des chambres ouvrent une partie des portes qui donnent sur ce jardin. Plus loin, dans le sous-bois, un « ermitage » dans une cabane en bois près du Chemin de Croix est accessible aux retraitants pendant leur séjour.

Le bilan de cet accueil uniquement spirituel est éloquent. En 2004, nous avons totalisé 4960 journées d'accueil, 4060 nuits, et servi 8580 repas. 45 % des personnes accueillies sont venues en groupes, 55 % à titre individuel et parmi ces dernières un peu plus d'un tiers était membres des familles des sœurs. Les groupes peuvent être mixtes, mais les personnes qui viennent à titre individuel sont plutôt des femmes : nous avons opté pour un accueil limité des hommes seuls qui ne sont ni religieux ni prêtres.

L'hôtellerie est davantage fréquentée le week-end et pendant les vacances scolaires. Un calcul approximatif permet d'évaluer à en moyenne dix-huit le nombre de personnes en séjour le week-end, et à douze les autres jours de la

semaine. Normalement, les groupes ont leur accompagnateur propre. Mais il arrive parfois qu'une sœur donne un enseignement. Très souvent, les groupes demandent qu'une sœur témoigne de ce qu'est la vie monastique, et l'une d'entre nous vient répondre à leurs questions après que le groupe ait regardé la vidéo (de 30 mn) qui présente la vie de la communauté.

Sans chercher à les susciter, nous répondons aux demandes d'accompagnement que nous assumons selon notre charisme propre et nos disponibilités. En outre, au cours de leur séjour, les hôtes peuvent rencontrer le Père aumônier, ou demander un entretien avec une sœur de la communauté. Ces rencontres sont d'autant plus profitables que le séjour a une vraie durée permettant l'entrée dans le chemin de son propre cœur, l'accueil en profondeur de la Parole de Dieu reçue personnellement et communautairement.

Si cette hôtellerie est appréciée des retraitants qui y passent et des sœurs qui y servent, elle n'est pourtant pas l'hôtellerie idéale. Parmi les défis qu'il nous reste à relever, nous pouvons noter ceux-ci :

- Nous constatons que la « publicité » qui marche le mieux est le bouche à oreille d'une part, le site Internet et les publications

du type « Guide des lieux de silence » d'autre part... Si la nouvelle hôtellerie a permis de renouveler un peu les visages des personnes qui passent au monastère, nous recevons surtout des habitués: comment faire pour atteindre ceux qui espèrent de tels lieux sans nous connaître ? Comment diversifier notre accueil tout en restant nous-mêmes ?

- Ceux qui passent au monastère nous disent combien ils sont touchés par la prière communautaire, mais aussi parfois combien cette prière est austère, déroutante: comment aujourd'hui « conduire les hôtes à la prière », comment leur « lire la loi divine pour qu'ils s'édifient », ainsi que nous le demande la Règle de saint Benoît ? Jusqu'à présent, nous n'avons que très peu cherché à organiser des journées ou des week-end à thèmes : faut-il nous engager sur cette voie ? Avec quels moyens ?

- S'il convient d'accueillir les hôtes « avec beaucoup d'humanité» selon l'expression de la Règle de saint Benoît, et si l'aménagement des bâtiments y contribue, la qualité de notre accueil ne dépend pas seulement de cela, mais aussi, et peut-être même surtout, de notre engagement personnel et communautaire dans la célébration de l'Office divin, et de la cohérence entre la dynamique évangélique et notre manière de vivre. Et Dieu sait combien les hôtes sont attentifs à déchiffrer notre vie, avec une touchante naïveté parfois, avec un juste réalisme souvent, toujours avec un beau désir de comprendre et de partager notre secret. Notre responsabilité première dans l'accueil ne se situe-t-elle pas là ? En ce « lieu-là », nous sommes sûrement attendues.

SŒUR CÉCILE OCSO

3. A L'ABBAYE DE LA PIERRE-QUI-VIRE

LA LIBRAIRIE REAMENAGEE DEVIENT LIEU D'ACCUEIL A PART ENTIERE



Avec son église et son hôtellerie, le magasin d'un monastère est aujourd'hui, dans la plupart des cas, l'un des trois lieux principaux de l'accueil pour tous ceux qui viennent le temps d'une visite, d'un séjour de retraite ou d'un simple passage.

Il se trouve aussi à la frontière entre « l'économique » et « l'apostolique » de ce monastère. Dans une réflexion sur l'aménagement d'un tel lieu qui touche assez directement la vie de la communauté, il faut alors considérer le

lien, qui peut devenir une tension, entre sa dimension commerciale (donc lucrative) d'une part, et sa dimension pastorale liée à l'accueil (donc en un certain sens plus gratuite) d'autre part. Ce lieu met ainsi en relation des personnes animées par des motivations plus ou moins spirituelles, religieuses ou seulement matérielles.

La volonté d'adapter un magasin à une situation nouvelle pour un monastère peut provenir donc :

- ou bien d'un désir de diversifier, voire d'augmenter ses ressources, dans le cadre d'une restructuration de son économie, et cela influencera nécessairement ses choix,

- ou bien d'un désir d'offrir un meilleur service d'église, en mettant à la disposition de ses clients des objets, mais aussi des paroles et des conseils correspondant à de nouvelles attentes,

- ou bien (et c'est le cas le plus général en fait) dans une habile conjonction de ces deux désirs, avec toutefois une accentuation plus ou moins marquée sur l'un des deux.

Dans cet article, nous analyserons successivement ces deux aspects (économie et accueil) qui ont prévalu aux choix faits à la Pierre-Qui-Vire dans la période 1997-2001, quand la communauté a décidé d'augmenter sensiblement la surface de vente de son magasin, ainsi que celle d'un espace d'exposition, juxtaposé. Ces dates ont coïncidé avec le 150^e anniversaire de notre fondation, en 1850 par le Père Muard.

Première Partie :
dimension commerciale,
lucrative de notre magasin

Même s'il présente une particularité propre, un magasin de

monastère n'échappe pas aux lois générales qui régissent le fonctionnement de tout commerce. J'en repère quelques unes, sans prétendre bien sûr à l'exhaustivité.

1) Analyse de la clientèle.

C'est l'aspect peut-être le plus fondamental à considérer : « marketing » ou « chalandise » qui cherche à saisir de la manière la plus réaliste possible la fréquentation du lieu. A qui ce magasin s'adresse-t-il ? Qui vient ? Pour quoi ? Ce n'est qu'à partir des réponses à ces questions qu'une offre pourra être proposée, la plus juste et la plus efficace, parce que la mieux ciblée.

A la Pierre-Qui-Vire, nous pouvons distinguer plusieurs types de clientèle :

- nos retraitants, attirés davantage par les produits religieux (livres, disques, etc.) mais aussi les autres objets. C'est une clientèle ponctuelle, très liée à l'hôtellerie et à ses règles d'accueil. Ainsi, nous évitons de recevoir plusieurs fois dans l'année les mêmes personnes. Ce qui signifie pour notre magasin une faible fidélisation de cette clientèle, même si elle revient chaque année ;

- nos voisins : Clientèle plus régulière et fidélisée, elle, puisque régionale. Ce sont des personnes

habituees à retrouver des produits connus (surtout consommables et renouvelables). Elles acheteront volontiers des produits de monastères, mais aussi des objets religieux et relativement peu de livres (sauf sur les rayons enfance et région, « Bourgogne » pour nous ;

- les touristes et gens de passage : randonneurs à pieds, pèlerins d'un jour, amateurs de circuits de cars. Gros acheteurs de carterie et de produits régionaux ;

- on peut enfin ajouter des personnes qui viennent spécialement pour acheter les livres de nos anciennes éditions « Zodiaque », dans la mesure où elles ne les trouvent plus en librairie.

2) La sélection et la présentation des objets mis en vente.

L'analyse précédente va conditionner l'offre et donc le choix des objets, ainsi que leur présentation en rayons dans le magasin.

A l'occasion de l'aménagement d'un magasin, il faut alors prêter la plus grande attention à l'architecture globale de l'espace, au mobilier, à l'éclairage, mais aussi à l'agencement, aux emplacements, à la disposition des produits. Tous ces éléments ont leur importance pour la vente. C'est l'aspect « merchandising » tellement étudié pour les rayons des grandes surfaces,

mais qui vaut aussi pour les plus petites.

A la Pierre-Qui-Vire, nous avons fait appel à un architecte pour le dessin d'ensemble et pour le mobilier. Il a cherché à valoriser le jeu des lumières (naturelles et électriques) et il a privilégié comme matériau le bois. Le magasin se voulant prioritairement une librairie a été ainsi organisé à partir de grandes tables correspondant chacune à un secteur thématique (Bible, Témoignages, Enfance, Société, etc.). Les gens peuvent circuler autour des tables et consulter facilement les livres à plat ou sur-champ.

Les produits monastiques sont regroupés dans un espace plus restreint au fond du magasin (en particulier la vente de nos fromages locaux !) de même que la carterie (produit de nécessité) dans un espace plus large. Une attention particulière a été donnée pour les fabrications des frères du monastère : poterie, sérigraphie sur porcelaine et sur papier, reconstitution de chapiteaux romans, carterie, etc.

3) Gestion générale – comptabilité.

Un magasin de monastère gère des articles de nature très différente. On l'assimilerait facilement à une « superette » ou une « petite surface généraliste ».

Or on ne gère pas une librairie de la même manière que l'on gère une boulangerie ou une pharmacie. Le défi qui nous est posé est de réussir au mieux une gestion équilibrée. A la Pierre-Qui-Vire, trois frères se répartissent la responsabilité des divers rayons. Deux sont davantage affectés à la librairie, le 3^e s'occupant du reste. Dans la gestion, l'objectif est de viser une certaine rentabilité, et donc d'être vigilants sur la fixation des prix, des marges, mais aussi sur la gestion des stocks et la rotation des articles. Le métier de libraire, en particulier, est exigeant et nécessite une formation. Des sessions de formation ont été proposés ces dernières années dans le cadre de « Monastic » pour les responsables de magasins et les libraires.

En outre, dans la mesure où nous offrons une grande variété de produits, il était nécessaire de disposer d'un outil informatique adapté. Nous avons opté pour un logiciel de librairie (ELLIPSE), capable de gérer d'autres produits que les livres. Pour le matériel, un réseau avec un serveur et 4 PC (dont 2 à l'usage des caisses et 2 de gestion) suffit à nos besoins.

4) Aspect du personnel – Temps de travail – Horaires d'ouverture

C'est bien sûr un point essentiel à examiner dans l'aménagement d'un magasin.

A la Pierre-Qui-Vire, nous avons fait le choix de ne pas faire appel à du personnel extérieur, et de privilégier la présence de moines dans ce secteur d'activité du monastère. Cela présente des avantages économiques indéniables, mais nous l'avons souhaité principalement pour des raisons d'accueil.

Les heures d'ouverture au public du magasin sont limitées à 1 h 30 le matin (sauf le lundi, fermé) et 2 h 30 l'après-midi en semaine. Nous ouvrons le dimanche après la messe du matin et l'après-midi. Nous n'ignorons pas que la question de l'ouverture des magasins, le dimanche, se pose pour certains. C'est le jour de plus grande affluence et de plus gros chiffre d'affaire...

Deuxième Partie : **la dimension pastorale,** **apostolique d'un magasin** **monastique**

1) L'exposition, à côté du magasin

En 1997, nous avons réalisé l'agrandissement et le réaménagement de la surface de vente, en la doublant de 100 à 200 m².

En l'an 2000, à l'occasion du 150^e anniversaire de notre fondation, nous avons souhaité

adjoindre au magasin un espace d'exposition et de présentation de l'histoire et de la vie du monastère, à destination aussi bien des visiteurs que de nos retraitants. Et nous en avons aussi profité pour revoir tous les extérieurs (parking – route – façades – pavement – signalétique...) afin de rendre l'accès au magasin et à l'exposition plus agréable et plus beau.

Nous avons fait appel au même architecte qu'en 1997 pour la librairie. Il a travaillé en lien avec une commission de frères et un maquettiste designer pour la réalisation artistique des panneaux (photos et textes).

L'espace exposition comprend un parcours en zones thématiques (origines du monachisme et de la vie religieuse avec un grand arbre généalogique – histoire de l'abbaye depuis son fondateur, le Père Muard, et à travers les âges – une maquette des bâtiments actuels et des photos retraçant leur historique) ainsi qu'une salle audiovisuelle, avec un DVD projeté en boucle continue sur la vie des moines aujourd'hui. Enfin un espace d'exposition des œuvres de peinture de notre frère Yves présente un parcours catéchétique sur l'année liturgique.

L'ensemble permet une visite de 3/4 d'heure environ, et un frère

se tient à l'entrée, à la disposition des visiteurs pour répondre aux questions. Nous avons maintenu un accès payant (à prix modique) à cette exposition, excepté pour les retraitants, bien sûr.

Entre l'exposition et le magasin, il y a place pour un hall d'accueil avec des tables et des panneaux d'informations diverses.

2) La dimension pastorale du magasin

Elle se joue évidemment dans l'accueil fait au client et à la possibilité d'échanger avec lui, s'il le souhaite. Il n'est pas rare qu'il demande un conseil ou pose une question liée ou non à un achat, à laquelle il faut apporter une réponse adaptée. Si c'est un visiteur de passage, c'est le seul lieu avec l'exposition où l'occasion lui est offerte de parler à un moine, même si ce dernier tient la caisse. La parole, le témoignage ont alors tout leur poids : il ne s'agit certes pas de faire de l'accompagnement spirituel prolongé en un tel lieu, mais on ne peut pas non plus négliger l'impact que peut avoir une telle rencontre, même à l'insu des intéressés.

La dimension pastorale existe aussi dans la sélection des articles que nous offrons à la vente. En 1997, la communauté a nettement

souhaité que le magasin demeure prioritairement une librairie, et l'espace réservé aux livres est de loin le plus grand, en pourcentage de surface. Librairie spécialisée à caractère religieux, ouverte à l'œcuménisme, aux autres religions, à des livres non directement confessionnels, mais ayant une dimension spirituelle ou littéraire reconnue. Pour la quantité et le choix des livres, l'équilibre n'est pas toujours facile à tenir entre les productions éditoriales et les demandes des clients, entre ouverture au monde et identité chrétienne ou monastique. Il en est de même pour le rayon des disques-multimédia qui ne se limite pas au domaine strictement religieux, mais qui comporte des œuvres de musique classique, contemporaine ou traditionnelle.

La communauté a souhaité que soient mis en valeur de façon plus nette les produits réalisés au monastère. Une large place a été ainsi accordée pour la poterie, la sérigraphie (sur porcelaine ou sur papier), la carterie locale, les chapiteaux en pierre reconstituée, et évidemment les collections de Zodiaque, sans oublier nos fromages...

Un emplacement particulier est réservé aux fabrications de Chantelle, dans la mesure où nous sommes liés avec les sœurs de cette abbaye et les frères de l'abbaye du Désert dans un partenariat de trois monastères.

Mais ce qui est relativement nouveau par rapport à l'époque antérieure, c'est l'ouverture de notre magasin à la vente de produits d'autres monastères, dans un souci d'entraide et de solidarité, voire pour encourager le commerce équitable (avec les produits de fondations en Afrique : Dzobé-gan, Koutaba, Bouaké, etc.)

Nous croyons que les magasins de monastère ont un rôle à jouer dans la mesure où ils offrent des produits de qualité, originaux et présentant des garanties de fabrication (cf. l'association MONASTIC)

CONCLUSION

On peut dire que le réaménagement d'un magasin de monastère n'est jamais neutre pour la vie et le témoignage de la communauté. Il peut et doit être un signe évangélique dans une société libérale, soumise aux lois du marché, et rappeler que le commerce, non mauvais en soi, est toujours au service des hommes qui en font usage et doit être guidé non pas d'abord par l'intérêt ou la cupidité, mais par un souci de service et de justice (*).

FRÈRE GUILLAUME MB

* Pour un approfondissement de cet aspect « éthique », on peut se référer à la plaquette publiée par « MONASTIC » : « à propos du commerce monastique » (Juillet 1998)

CHRONIQUE JURIDIQUE

QUESTIONS-REPONSES

1. Dans une précédente chronique juridique de la revue (n° 137, p. 41), vous avez indiqué qu'un propriétaire de bâtiments classés monuments historiques n'est pas tenu de les faire visiter. Qu'en est-il pour les édifices du culte qui seraient classés ?

Il faut faire ici une distinction selon la nature de l'édifice.

Si c'est un édifice cultuel de la loi de 1905, qu'il soit classé ou non monument historique, il doit comporter certaines heures d'ouverture pour les visites publiques. Car, selon une jurisprudence très ancienne (Conseil d'Etat, 10 juin 1921, commune de Montségur), il fait partie du domaine public de la collectivité publique qui en est propriétaire, en tant qu'il est affecté à l'usage du public, lequel comporte des pratiquants mais aussi des visiteurs. A ce titre, l'édifice cultuel devra comporter un minimum d'heures d'ouverture au public, en dehors même des cérémonies du culte.

Il en va tout à fait différemment pour les églises ou chapelles qui ne rentrent pas dans le cadre de la loi

de 1905, tels les bâtiments servant à la liturgie dans nos monastères. Même s'ils sont classés, les propriétaires ne sont pas tenus de les ouvrir au public, puisqu'il s'agit de bâtiments purement privés. Cependant, il sera parfois difficile de se soustraire aux pressions exercées par les collectivités publiques qui auraient participé au financement de leurs travaux, et qui souhaitent que de tels ouvrages classés contribuent au développement touristique de la région.

2. Exclaustré, je vais bientôt atteindre l'âge de la retraite. Pourrais-je percevoir directement ma retraite de la Cavimac ?

Parfaitement, si vous le désirez. La retraite est, en effet, personnelle à chaque religieux, même si elle est normalement inscrite sur un bordereau collectif adressé à la communauté. Il vous suffira de faire directement votre demande de retraite à la Cavimac en joignant un RIB ; et la retraite sera, sans autre intermédiaire, versée sur votre compte propre. Et, si nécessaire, vous devrez bien sûr en inscrire le montant dans votre déclaration personnelle de revenus.

3. Notre communauté entame une réflexion autour de la reconnaissance légale. Etant donné la raréfaction des vocations, il n'est pas impossible que nous soyons un jour amené à fusionner avec une autre communauté. Que deviendrait alors la reconnaissance légale que nous aurions sollicitée ?

En droit canonique, il y a fusion lorsqu'un institut, généralement de plus petite taille, s'unit à un autre plus grand. Le premier institut prend alors le nom, les constitutions et accepte le gouvernement de celui qui l'accueille (cf. *Directoire canonique pour la vie consacrée*, Cerf 1986, p. 65). En conséquence, votre institut, s'il était légalement reconnu, devra demander l'abrogation de son titre de reconnaissance légale, puisque sa personnalité juridique disparaîtra par la fusion. Si l'institut qui vous accueille a, de son côté, la reconnaissance légale, vous en bénéficiez.

4. La reconnaissance légale engage-t-elle définitivement l'avenir d'une communauté ? Ou bien est-il possible ultérieurement de revenir en arrière ?

Non. La reconnaissance légale est un processus irréversible. Une communauté légalement reconnue ne peut pas demander ultérieure-

ment à perdre cette qualité. Sauf en cas de dissolution de la congrégation.

5. Une association de développement rural et touristique vient de publier, sur son site internet, une photographie de notre monastère, classé monument historique, sans nous demander la moindre autorisation. Avons-nous un moyen de recours ?

La question se rattache à l'extension du droit de propriété, tel qu'il est prévu par l'art. 544 du Code Civil qui dispose : « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ».

Mettant en œuvre cet article dans notre domaine, la Cour de Cassation, dans un arrêt de principe puisque rendu par l'Assemblée plénière le 7 mai 2004 (contrairement du reste aux conclusions de l'avocat général) considère que le propriétaire d'une chose ne dispose pas d'un droit exclusif sur l'image de celle-ci. Il ne peut s'opposer à l'utilisation de cette image que lorsque celle-ci lui causerait un trouble anormal ; en l'espèce, la Cour a considéré que la reproduction d'un hôtel particulier, classé monument historique, sur un dépliant publicitaire ne

constituait pas un trouble anormal. Ainsi, la Cour de Cassation, revenant sur des décisions antérieures, relève que l'image n'est pas un attribut du droit de propriété. Cependant le propriétaire pourra s'opposer à l'utilisation de la photographie de son bien s'il en résulte pour lui un trouble certain dans le droit de jouissance ou d'usage ; par exemple si un tiers réalisait sans autorisation une carte postale de sa propriété (Cass. 1^e Chambre Civile, 25 janvier 2000 ; également 2 mai 2001).

En l'espèce, à la question posée très voisine de l'affaire soumise à la Cour de Cassation en 2004, nous répondrons donc par la négative, sauf si ladite reproduction causait un trouble tout à fait anormal, ce qui paraît peu vraisemblable pour un lieu touristique fort connu et déjà très visité. [On pourrait par exemple l'envisager si c'était une secte qui, dans un dépliant ou sur un site, reproduisait ce monastère].

6. *La photographie d'une de nos sœurs a été prise à la dérobée dans notre cloître. Et elle figure parfaitement reconnaissable sur la couverture d'un livre, sans que son accord ait été sollicité. Peut-elle faire quelque chose ?*

Cette situation est caractéristique d'une atteinte à la personnalité

justement définie par l'art. 226-1 2^o du Code Pénal : porte atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui le fait de fixer, enregistrer ou transmettre, sans son consentement, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé. La sanction possible est lourde puisqu'elle peut atteindre

45 000 € d'amende et un an d'emprisonnement.

On ajoutera cependant que le consentement de la personne serait présumé si la photo avait été prise au su de l'intéressé sans qu'elle s'y soit opposée. Il n'y aurait alors plus d'infraction pénale.

7. *Notre communauté légalement reconnue possède une EURL; au plan fiscal, y a-t-il un risque de contamination de la communauté par sa filiale ?*

Pour éviter tout risque de contamination de la communauté par sa filiale, il faut prendre deux types de précaution :

- il convient absolument que les organes dirigeants de l'EURL ne soient pas ceux de la communauté et donc ne comprennent ni l'abbesse, ni la cellérier, ni aucun membre du conseil ;

- il faut bien sûr que les deux entités EURL et communauté aient des comptes séparés ; et

que, dans la comptabilité de la communauté, apparaisse un secteur lucratif comprenant l'apport des titres et la remontée des résultats.

8. Notre monastère a reçu une lettre du maire qui dit envisager de soumettre à la taxe de séjour toute nuitée dans notre hôtellerie. Pouvons-nous échapper à cette fiscalité ? Que répondre ?

La taxe de séjour a été généralisée aux communes désireuses de développer leur promotion touristique ou de protéger leurs espaces naturels. La perception de cette taxe revient à l'initiative de la municipalité ; elle est établie sur les personnes non résidentes et collectée par le logeur professionnel ou occasionnel.

Pour échapper à cette taxation vous pourrez faire valoir que l'hôtellerie d'un monastère est tout à fait spécifique, qu'elle n'est ni un hôtel, ni un meublé saisonnier, ni un camping. C'est un lieu d'accueil spirituel hors de tout circuit commercial et concurrentiel, sans tarif établi, sans participation minimum même – chacun donnant selon ses possibilités personnelles. Dans ces conditions, aucune facture n'est établie sur laquelle on pourrait mentionner la taxe de séjour. Du reste cette activité d'accueil spirituel n'est soumise à aucune imposition, ni impôt sur les

sociétés, ni TVA. Tel est le régime de tous les lieux d'accueil monastique en France.

9. Dans vos chroniques ou dans d'autres revues, on trouve souvent le mot « jurisprudence ». Pourriez-vous en préciser le sens ?

La jurisprudence représente l'ensemble des décisions, qui font autorité, rendues par les tribunaux. Il existe un ordonnancement juridique autour des décisions suprêmes rendues par la Cour de Cassation pour les tribunaux judiciaires, et par le Conseil d'Etat pour les juridictions administratives. Certes, à la différence de ce qui se passait sous l'Ancien Régime, l'art. 5 du Code Civil interdit aux tribunaux de rendre des arrêts de règlement, autrement dit à propos du litige dont ils sont saisis de publier des solutions générales et impersonnelles ; au nom de la séparation des pouvoirs, cette prérogative est réservée au législateur ou au gouvernement. Mais rien n'empêche les juridictions suprêmes de prendre ici ou là (voir supra, question 5) des arrêts de principe, qui vont « faire jurisprudence » dans la mesure où les juridictions inférieures devront s'en inspirer, sauf à risquer d'être censurées par la Cour suprême. Voilà pourquoi les juristes n'hésiteront pas à parler de pouvoir normatif de la jurisprudence.

PÈRE ACHILLE MESTRE

MISE EN GARDE

A la suite de nombreuses plaintes reçues tant à **Monastic** qu'à la Fondation, nous attirons l'attention des communautés religieuses sur la vigilance qui doit être la leur face à tout démarchage commercial initié par téléphone.

Ces derniers mois, un grand nombre de communautés ont été sollicitées pour **figurer gratuitement sur des sites de référencement ou annuaires professionnels sur internet**. Passé un certain temps, on leur réclame la facture (plusieurs centaines d'euros). Devant leur étonnement, on leur explique qu'elles ont signé le fax qui les engage, selon les conditions générales (illibles) y figurant. Quand elles veulent se défendre, on leur propose de fractionner la facture, voire de la diviser par deux.

La méthode utilisée par coups de téléphone répétés, qui s'apparente à du harcèlement, en a fait céder plusieurs. Tandis que d'autres ont répondu fermement par lettre recommandée avec accusé de réception qu'elles ne paieraient rien et qu'elles révoquaient leur signature. La Fondation a collecté un certain nombre de dossiers au cas où une action en justice serait jugée nécessaire.

D'ores et déjà, voilà **ce qu'il faut savoir** :

- **figurer sur ces sites et annuaires n'apporte rien aux communautés.**
- **l'argument que les autres y figurent est fallacieux.**
- **la gratuité est presque toujours un piège.**
- **aucune signature ne doit jamais être apposée sur un fax, et tout particulièrement lorsque certaines parties en sont illisibles.**

Si votre communauté a été piégée,
agissez immédiatement en résiliant le prétendu contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Ne payez rien. Si l'on vous harcèle, contactez la Fondation.

EXTRAITS DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 MAI 2005 AU SIEGE SOCIAL
DE LA FONDATION DES MONASTERES
83 /85 RUE DUTOT – 75015 PARIS

**RAPPORT MORAL DE LA
PRESIDENTE**

Révérèndes Mères Abbesses,
Révèrènds Pères Abbés, Frères
et Sœurs, Maîtres, Mesdames et
Messieurs,

Je suis heureuse d'accueillir une nouvelle fois le Conseil d'Administration de la Fondation des Monastères à notre siège social. Je remercie de sa présence M. Boutet, représentant le Ministère de l'Intérieur qui a reçu pouvoir pour représenter le Ministre des Solidarités de la Santé et de la Famille et je regrette l'absence du représentant du Ministère de la Culture. Je dois excuser également Sœur Hélène Burnand, qui n'a pu se déplacer mais qui m'a envoyé son pouvoir et nous avons donc le quorum nécessaire à nos délibérations.

Cette année 2005 a vu la disparition de notre Très Saint Père Jean-Paul II et toutes les communautés religieuses ont ressenti ce départ avec beaucoup de

tristesse mais aussi de Foi et d'Espérance renouvelées !Jusqu'au bout de ses forces, Jean Paul II a été le témoin vivant du chemin pascal du Christ Ressuscité encourageant toute notre humanité sur ce même chemin de mort qui conduit à la Vie.

Et tous, nous nous sommes réjouis à l'annonce de son successeur sur le trône de Pierre ! Les communautés vivant sous la règle de Saint Benoît se sont réjouies du choix du prénom de Benoît XVI signifiant pour lui son attachement à la vie monastique qui a aidé à construire notre Europe chrétienne dans ses racines.

Cette année 2005 nous commémorons le centenaire de la grande loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Autant le contexte initial de cette législation a laissé à beaucoup un amer souvenir, d'autant qu'à l'époque de nombreuses congrégations, y compris monastiques, firent l'objet d'expulsions, autant l'évolution ultérieure de la

politique et du droit a donné apaisements et garanties à l'Eglise : les aides aux établissements privés d'enseignement depuis 1959, la réouverture de la reconnaissance légale aux congrégations depuis 1970, la possibilité de déductions fiscales pour le denier du culte depuis 1987 sont sans doute les jalons les plus marquants de cette évolution. Le dialogue a remplacé l'affrontement au sein des associations diocésaines présidées par l'évêque, comme au niveau national entre les représentants de l'Etat et de l'Eglise. Du reste, la séparation bien comprise entre le politique et le religieux peut rejoindre l'impératif de Jésus : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Et Jean-Paul II lui-même, lors de son premier voyage en France, soulignait que « liberté, égalité et fraternité » sont des valeurs chrétiennes. La Fondation comprend donc parfaitement la position de l'Eglise catholique qui ne demande pas la révision de cette loi dans la mesure où celle-ci s'applique désormais dans le cadre d'une laïcité ouverte qui garantit et protège la liberté religieuse

En revanche, il y a une exception française qui nous semble en contradiction avec le libéralisme ambiant : la loi de 1901, dans son titre III, soumet les congrégations à autorisation par un décret en Conseil d'Etat. Ce système d'exclusive, à l'époque bâti contre

le monde religieux, est tout à fait incongru dans notre paysage juridique, et il est fondamentalement contraire à l'esprit général de la loi de 1901, selon laquelle toute association peut se former librement, sauf justement celle qui serait constituée entre des religieux. Ne serait-il pas opportun, à côté des congrégations autorisées qui ont la grande personnalité, comparable aux associations d'utilité publique, de reconnaître des associations simplement déclarées de religieux ? Ce serait leur reconnaître les mêmes droits qu'aux autres citoyens. Il suffirait, pour cela, de toiler la loi de 1901.

En attendant, la Fondation a tendance actuellement à recommander aux communautés de s'inscrire pleinement dans le droit français existant, autrement dit de bénéficier des avantages de la reconnaissance légale afin de pouvoir exister tout simplement. Celle-ci assure une réelle sécurité juridique et fiscale (pour les dons et les legs, elle supprime ipso facto toute taxation) ; elle permet aussi une grande simplification, administrative et comptable, en supprimant les institutions « paravents » mises en place. Nous avons jadis, dans notre Guide de la Reconnaissance légale, mis en avant les avantages et les inconvénients de celle-ci ; à l'heure actuelle nos juristes pensent que les avantages l'emportent sur les inconvénients qui sont

plus théoriques que pratiques. Il faudra certainement, à l'avenir, poursuivre cette réflexion peut-être par une enquête auprès des monastères qui sont déjà légalement reconnus pour recueillir leurs avis.

En 2004 la Fondation a continué à développer son activité dans tous les domaines. Les dons ordinaires et les dons particuliers ont doublé par rapport à l'année dernière. En ce qui concerne les dons ordinaires, c'est l'effet de deux ou trois projets importants de communautés qui ont effectué des mailings auprès de très nombreux donateurs et ont eu des résultats très importants. En fin d'année particulièrement le service des dons a été submergé par des arrivées massives de chèques à l'intention de ces communautés et n'a pu faire face qu'en embauchant temporairement des stagiaires étudiants. Cela a donné lieu à quelques dysfonctionnements dont nous demandons aux communautés et aux donateurs concernés de nous excuser. Mais nous réparons toujours ces erreurs ultérieurement.

Les dons particuliers (dons en nature, dons au-dessus de 10 000 €) ont eux aussi connu une très nette progression due en partie au fait que plusieurs Instituts apostoliques non reconnus font désormais passer leurs dons par la Fondation pour éviter les

risques fiscaux, biens réels depuis la dernière jurisprudence de la Cour de Cassation dont le N°142 de la revue s'est fait l'écho.

Dans le domaine des secours aux communautés, la Fondation a maintenu l'importance des aides attribuées sous formes de dons et accordé 5 nouveaux prêts. Elle peut sans doute faire davantage encore. Le Conseil avait anticipé les bons résultats de cette année en prévoyant en octobre 2004 d'augmenter le budget des secours financiers de 20 à 40 % en 2005. Nous pourrions aussi aider plus certaines associations spécifiques telles que Monastic et l'AIM pour participer aux formations et aider les fondations étrangères de monastères français.

Le secrétariat général a noté également cette année des demandes de plus en plus nombreuses de conseils juridiques dans tous les domaines. Sur le plan administratif et financier, comme précédemment, mais aussi dans le domaine du droit social (licenciements, rédactions de contrats de travail) dans le domaine commercial (information sur les structures juridiques de sociétés pour l'économie du monastère) et dans le domaine financier. Les ressources de la Fondation devraient donc lui permettre de renforcer la commission monastique administrative en faisant appel, pour certains dossiers complexes, au concours de juristes

professionnels rémunérés. Cette année, cette commission a essentiellement travaillé sur la réédition du « Guide fiscal des communautés religieuses », bientôt épuisé et que nous devons réactualiser. C'est un outil dont nombre de communautés nous ont dit avoir apprécié la simplicité et la concision.

Beaucoup de conseils sont également sollicités lorsque les communautés décident de faire appel aux donateurs en lançant des mailings : la Fondation est en effet bien placée pour faire comprendre aux donateurs tout l'intérêt de passer par la Fondation pour aider les communautés. Et une bonne rédaction au moment du lancement du mailing est primordiale pour une collaboration efficace lors du traitement des dons.

Le montant des legs n'a pas beaucoup progressé, en dépit du fait que plus de 50 dossiers de legs ont été clôturés cette année. Nous avons reçu 52 autorisations administratives cette année, rattrapant ainsi le retard de l'année dernière. En 2004, nous avons accepté 28 legs dont quatre nécessiteront une interprétation judiciaire. Un seul de ces legs est affecté entièrement à la Fondation et il faudra probablement axer une partie de la communication sur la recherche de legs sans affectation, importants pour soutenir les secours d'urgence.

En effet, après de longs mois d'études, la Société AQUEDUC, qui avait réalisé en 2002, la belle plaquette d'information de la Fondation, a rendu son audit et fait ses nouvelles propositions pour un plan de communication plus efficace. A l'aide de nouveaux moyens visuels donnant de la Fondation une image plus fraternelle, l'objectif est d'améliorer sa perception auprès de nouveaux publics, que l'on espère fidéliser tout particulièrement en les informant régulièrement de l'utilisation de leurs dons. La société a également conseillé la création d'un poste de communication à la Fondation. Une personne, spécifiquement chargée, pour une durée initiale d'un an, de lancer cette nouvelle communication externe, et qui soit aussi capable de faire vivre le site internet de la Fondation, est en cours de recrutement. En attendant, nous avons reconduit les mêmes actions que l'année précédente et accepté de participer pour la première fois au salon RELIGIO en janvier 2005 avec l'association MONASTIC.

Notre revue continue à bien se porter, fidélisant quelques 2000 abonnés ; et le secrétariat a pu, dès le mois de mars, faire une opération de relance auprès de nos amis retardataires.

Comme vous avez pu le constater, notre dernier conseil d'administration qui s'est tenu à Lisieux

nous a permis de présenter l'évolution de ce Carmel qui participe au rayonnement de Thérèse dans le monde d'aujourd'hui. Puis le monachisme d'Orient, orthodoxe et catholique, a été l'occasion d'une réflexion œcuménique dont Chevetogne nous a si bien entretenu.

Le prochain numéro ouvrira le dossier de l'adaptation de l'accueil dans nos monastères : églises, hôtelleries, magasins et expositions ont souvent été admirablement réaménagés et, dans la mesure de ses moyens, la Fondation a aidé ces travaux si utiles pour le rayonnement de nos communautés. Pour octobre, le comité de rédaction nous annonce un numéro consacré à « anciennes abbayes et nouvelles communautés ». Il nous intéressera de voir comment celles-ci font aujourd'hui vivre d'anciens et prestigieux sites monastiques, comme Hautecombe ou les Dombes. Notre prochain Conseil d'administration se réunissant à Landévennec, le numéro de janvier lui sera tout naturellement consacré. Puis, en avril 2006, en lien avec le Congrès des Notaires qui se tiendra à Strasbourg, nous présenterons les monastères de l'Est, ce qui sera l'occasion – nous l'espérons – d'une chronique sur le Concordat en vigueur en Alsace-Moselle.

Par la suite, mais encore dans le désordre, la rédaction a pensé aux relations des monastères avec la

culture (Cîteaux, Ligugé s'illustrent notamment dans ce domaine) ; également aux déménagements des communautés monastiques, assez nombreux ces dernières années, et qui ne sont pas sans soulever d'intéressantes questions.

En janvier 2005, la Fondation a déposé un projet de modification de ses statuts auprès du Ministre de l'Intérieur qui les transmettra au Conseil d'Etat. Ces nouveaux statuts avaient été adoptés par le Conseil d'administration de la Fondation, dans deux réunions successives comme cela est exigé, les 9 octobre 2004 et 4 janvier 2005.

La réforme a été motivée par notre changement de siège social et par le désir des membres de droit (Abbaye de Melleray et Congrégation des sœurs de st Joseph de Chambéry) de ne plus siéger en tant que tels. Le nouveau conseil d'administration comportera donc uniquement des membres élus qui seront au nombre de douze.

Plus largement, notre réforme s'inscrit dans le droit fil des statuts-types des fondations proposés par le Conseil d'Etat en 2003. Aussi, les ministères ne seront plus représentés à qualité par trois administrateurs, mais par un seul commissaire du gouvernement désigné par le Ministère de l'Intérieur après

avis des Ministres chargés des Affaires sociales et de la Culture. Ce commissaire du gouvernement n'a pas une fonction de gestion directe, mais exclusivement de contrôle, ce qui garantit une meilleure distribution des responsabilités. Par ailleurs, le secrétaire général administratif, créé par une résolution de 1996, devient directeur de la Fondation pour en coordonner les services et le Président lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission.

Il est prévu que le Conseil d'administration se réunisse deux fois par an, et le Bureau quatre fois, ce qui correspond à la pratique mise en place depuis plusieurs années déjà dans un souci de démocratie interne.

Enfin le montant de la dotation a été substantiellement augmenté : d'abord du fait de la valeur plus importante de notre nouveau siège social (837 161 €) et du fonds permanent estimé à 1 269 060,33 € correspondant aux réserves de la Fondation qui ont été considérablement accrues.

M. Bernard Landouzy et le Père Achille Mestre ont été désignés par le Conseil pour suivre ce dossier de révision statutaire et nous attendons maintenant des informations du Ministère de l'Intérieur. Ultérieurement les nouveaux statuts, une fois approuvés, seront opportunément diffusés.

Ces nouveaux statuts devraient donner à la Fondation une efficacité encore plus grande. En 2003 la loi sur le Mécénat avait accru les avantages accordés aux fondations reconnues d'utilité publique. La loi de finances du 30 décembre 2004 a encore amélioré cette législation en supprimant totalement la fiscalité sur les revenus mobiliers et immobiliers des fondations. La Fondation peut être de ce fait un outil précieux pour les communautés qui peuvent bénéficier de ces avantages à travers elle et participer en même temps à la solidarité entre communautés de tous Ordres. Les « fonds dédiés » que vous verrez apparaître pour la première fois cette année dans la comptabilité de la Fondation en sont un bon exemple.

En effet la Fondation se doit d'être aussi toujours plus transparente dans son fonctionnement et M. Ancely, notre expert-comptable, conformément à la demande de notre Commissaire aux Comptes, a modifié cette année la présentation des comptes de bilan pour être en harmonie avec les règlements édictés par le comité de la réglementation comptable. Il va donc vous présenter maintenant ces comptes de l'année 2004 avec sa merveilleuse façon habituelle de se mettre à notre niveau, car certains d'entre nous ne sont pas des experts... Merci M. Ancely pour votre compréhension !

RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER

1. COMPTE DE RESULTAT

1.1. Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2004, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 11 501 K€, contre 9 163 K€ en 2003, soit une augmentation de 25,5 %.

Compte tenu des reversements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 1 108 K€, contre 1 859 K€ en 2003.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribuée en 2004 s'est élevée à 1 014 K€ contre 982 K€ en 2003.

Compte tenu de ces éléments, les produits nets de l'exercice 2004 font apparaître un profit de 94 K€ contre un profit de 877 K€ en 2003.

1.2. Résultat financier

Le résultat financier ressort à 1 408 K€ contre 1 256 K€ en 2003.

En 2004, les éléments suivants doivent être notés :

plus-value nette sur cession titres de placement (portefeuille GUYOT et F.D.M. : 1 181 K€

reprise nette de la provision sur titres de placement pour 135 K€.

1.3. Revue

Les ventes de la revue se sont élevées en 2004 à 16 K€.

Le résultat de la revue fait apparaître une perte de 21 K€.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 556 K€ contre 591 K€ en 2003, en diminution de 35 K€ (5,9 %).

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes :

	2004	2003	Variation
Frais sociétés de gestion et MONEP	70	161	(91)
Salaires et charges sociales	177	159	18
Dotations aux amortissements	84	54	30

1.5. Résultat net

Compte tenu d'un résultat exceptionnel positif de 70 K€ le résultat net de l'exercice 2004 ressort en bénéfice à 995 K€, contre un bénéfice de 1 535 K€ en 2003.

2. BILAN

2.1 Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 822 K€

Mise en place du nouveau logiciel EPIDON.

2.1.2. Immobilisations financières 979 K€

Des prêts ont été accordés aux Communautés pour 315 K€. De même, ces dernières ont remboursé 187 K€ à la Fondation.

2.2. Actif circulant

2.2.1. Autres créances 1 915 K€

Les « autres créances » sont notamment constituées :

- des sommes à recevoir sur les successions pour 1 622 K€,
- du prélèvement fait par OUDART en 1999 sur le compte bancaire 61600-D des frais de gestion que la Fondation conteste, soit 242 K€.

2.2.2. Valeurs mobilières de placement 14 616 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 14 755 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 139 K€.

2.2.3. Trésorerie 3 023 K€

La trésorerie nette disponible s'élève à 3 023 K€ au 31 décembre 2004, contre 2 767 K€ en 2003.

2.3. Fonds associatifs

Les fonds propres s'élèvent à 11 097 K€ contre 10 102 K€ en 2003, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2004.

2.4. Provision pour risques 242 K€

Il s'agit de la provision pour frais de gestion prélevée par l'établissement financier Oudart précédemment évoquée.

2.5. Fonds dédiés

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires.

Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan : 4 879 561 € (Dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2005 : 1 152 363 € (Dettes à moins d'un an).

- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative : 2 807 795 € (Dette à moins d'un an)

2.6. Dettes

2.6.1. Emprunts et dettes financières diverses 625 K€

Ils sont constitués de l'emprunt de 915 K€ souscrit dans le cadre de l'acquisition de la rue Dutot. Cet emprunt est remboursable sur 7 ans.

2.6.2. Produits constatés d'avance 453 K€

Il s'agit :

- de la quote part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2004 ;
- du montant effectif revenant à la Fondation sur les legs autorisés par décision préfectorale à partir de 2004 mais non encore achevés à cette date. Ce montant est calculé exclusivement sur la part des legs effectivement réalisés au 31 décembre 2004.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

Après avoir entendu le rapport du Trésorier et le rapport du Commissaire au Comptes, le Conseil d'Administration approuve les comptes de l'année 2004 à l'unanimité et décide de reprendre la provision pour risques inscrite concernant l'affaire OUDART, conformément aux recommandations de M. Ancely.

SITUATION ET ACCEPTATION DES SECOURS (dons et prêts)

Dom Louis COCHOU, vice-président de la Fondation des Monastères et responsable de la commission d'attribution des secours, fait son rapport sur l'évolution des secours attribués par la Fondation sur la période 2000 - 2004.

EVOLUTION DES SECOURS DE 2000 A 2004

Sur les cinq dernières années, les secours attribués aux communautés ont atteint les montants suivants :

2000 :	838 470 €
2001 :	542 220 €
2002 :	1 092 012 €
2003 :	966 850 €
2004 :	1 008 500 €

Sur les 1 008 500 € attribués en 2004, 782 500 (78 %) l'ont été à 31 monastères français, 226 000 (22 %) à 25 monastères étrangers, soit un total de 56 monastères. La répartition par familles religieuses de ces communautés est la suivante:

- Pour la France : 5 monastères bénédictins dont H (1) F (4), 4 monastères cisterciens dont H (2) F (2), 9 de Carmélites, 5 de Clarisses et 8 appartenant à des Ordres divers.
- Pour l'Étranger : 9 monastères OSB dont H (4) et F (5), 3 monastères OCSO dont H (2) et F (1), 6 de Carmélites, 2 de Clarisses, 5 appartenant à des Ordres divers.

Les monastères étrangers se répartissent entre 18 pays différents : Grande-Bretagne, Tchéquie, Pologne, Cameroun, Sénégal, Madagascar, Togo, RDC, Israël, Croatie, Liban, RCA, Vietnam, Colombie, Burkina Faso, Rwanda, Italie, Tchad. Sauf en Pologne où 4 communautés ont été aidées, ainsi qu'à Madagascar et au Togo où 2 communautés l'ont été. Dans tous les autres pays la FDM n'est intervenue qu'une seule fois.

Comme les années précédentes, l'attribution des secours en 2004 a été faite très majoritairement pour **des travaux de constructions et d'aménagements**, ou l'acquisition **d'équipements** (878 500 € sur 1 008 500, dont 188 000 concernant les locaux d'accueil). 82 000 € ont été donnés pour aider à **la couverture sociale** des communautés et 48 000 pour **la culture** ou **la formation**.

SITUATION DES PRETS AU 31.12.2004

Au 31 décembre 2004, le montant nominal des prêts consentis s'élève à 1 371 553 €, dont 420 145 ont été remboursés. Le solde est de 951 738 €.

Le montant moyen annuel du total des prêts accordés aux communautés au cours des 5 dernières années est de 254 948 €.

Ces prêts concernent 24 communautés françaises. Leur montant moyen par communauté est de 52 905 €, avec un minimum de 7 000 et un maximum de 100 000 €.

Au 31 décembre 2004, 2 communautés avaient procédé à un remboursement anticipé, 22 prêts étaient encore en cours.

La Présidente demande ensuite au Conseil d'Administration d'approuver les attributions de secours qui ont été étudiées le matin par le Bureau soit :

- Secours France : 279 700 € (dons) + 15 400 € de secours sociaux et spéciaux 311 000 € (prêts)
- Secours Etranger : 54 000 € (dons) + 7 000 € de secours sociaux

RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTERES DU 10 MAI 2005 AU SIEGE SOCIAL DE LA FONDATION

Première résolution :

Le Conseil, après avoir pris connaissance du procès verbal du 5 janvier 2005 en approuve les termes à l'unanimité des membres présents et représentés.

Deuxième résolution :

Le Conseil, après lecture du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier, du rapport du Commissaire aux Comptes et des rapports sur l'évolution des dons et legs, sur l'évolution des secours, approuve les termes de ces rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2004 qui lui ont été présentés. Il donne quitus plein et entier pour sa gestion au Bureau de la Fondation des Monastères.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Troisième résolution :

Le Conseil décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 994 992 € de la manière suivante :

- 10 % du résultat à la réserve statutaire soit : 99 499 €
- le solde en report à nouveau soit : 895 493 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Quatrième résolution :

Le Conseil décide du lieu et de la date du prochain Conseil d'Administration. Il aura lieu le samedi 1^{er} octobre 2005 à l'Abbaye de LANDEVENNEC.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h et de tout ce que dessus il a été dressé procès verbal qui a été signé par la Présidente.

RECENSIONS

Florilège du Mont Athos

Fabian DA COSTA

275 pages, Presses de la Renaissance 2005.

Dans notre dernière revue, nous présentions le monachisme oriental et de nombreuses recensions bibliographiques. On pourrait y joindre utilement ce livre que nous venons de recevoir et que nous avons aimé. Pour avoir eu la chance d'un bref séjour sur la sainte Montagne, je pense que ce livre colle au plus près d'une réalité bien mystérieuse, de ce monachisme vivant par tradition, c'est-à-dire par transmission de la foi et de l'ascèse, depuis plus d'un millénaire. Le texte est admirablement présenté, agrémenté d'une collection de photos pleine page en noir et blanc qui ouvrent bien le lecteur à l'intériorité de la quête de ces hommes dont le cousinage est plus que certain avec notre monachisme occidental. A lire et surtout à méditer.

A.M.

Mémoires autobiographiques (1805-1833)

Dom GUERANGER

308 pages, Ed. de Solesmes 2005.

Dom Guéranger nous livre, avec sincérité et vérité, des souvenirs très personnels : son enfance, sa jeunesse, sa vocation sacerdotale puis religieuse avec l'extraordinaire aventure de la restauration du monastère bénédictin de Solesmes. L'ouvrage, écrit dans un style simple et alerte, nous plonge dans l'ambiance politique et ecclésiale du début du XIX^e siècle, avec les querelles liées au gallicanisme et au courant suscité par Lamennais dont notre auteur restera très proche dans ses perspectives ultramontaines, mais dont il se séparera totalement après le revirement libéral condamné par Grégoire XVI.

En complément, on pourra lire avec profit un tout petit opuscule Paroles d'un père, également publié par Solesmes : il comprend après de brèves oraisons pour le temps de l'année liturgique, à laquelle on le sait Dom Guéranger attacha tant d'importance, de brefs conseils spirituels.

Liturgie intérieure.

Nathalie NABERT

160 pages, Ad Solem 2004.

Mme Nabert, Doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut catholique de Paris, nous a déjà livré dans notre revue (n° 136) un superbe article sur la tradition cartusienne. Elle nous transmet ici d'admirables méditations sur le déroulement du temps de Dieu au cœur de notre humanité. Elle nous introduit ainsi aux grandes fêtes liturgiques, au Carême ou au sermon sur la montagne. Sagesse, paix et lumière se dégagent d'une prose poétique qui induit à la prière. Voilà un petit livre à recommander par exemple pour une retraite, voire pour la préparation d'une homélie.

Comme à titre complémentaire, Fr. Pierre-Yves EMERY publie *Temps de l'homme, temps de Dieu, à l'écoute de st Bernard de Clairvaux* (194 pages, Ed. saint Augustin 2004) qui recense de beaux sermons scandant l'année liturgique, suivis par deux chapitres plus synthétiques : l'un sur la manière dont nous pouvons réconcilier en nous le temps et l'autre sur l'irruption de la joie dans notre quotidien

Le monde sauvé. Commentaire de l'Apocalypse de Jean

Enzo BIANCHI

320 pages, Lethielleux 2004.

L'Apocalypse n'est pas réservée à une élite d'initiés. Le Prieur de la communauté de Bosé nous invite à une lectio tout à fait remarquable. D'abord, une excellente introduction replace le Livre dans le courant apocalyptique, tout en soulignant sa spécificité : révéler le mystère de Jésus-Christ. E. Bianchi va tout naturellement suivre le texte de cette nouvelle Genèse en puisant abondamment aux sources scripturaires et hébraïques. Le ton est clair ; l'exposé est pédagogique, agrémenté de nombreux tableaux. En revanche, et on pourra le regretter, les Pères de l'Eglise sont les parents pauvres de cette lecture.

C'est un fil plus linéaire que nous propose de suivre le P. Maurice RAMBOURG dans *L'Apocalypse de Saint Jean, message d'espérance* (Thélès 2004), pour nous faire découvrir pas à pas les grandeurs de l'amour de Dieu. Le texte est plus simple que le précédent, mais il alimentera bien la méditation, celle d'un retraitant par exemple.

Hors de l'Eglise, pas de salut. Histoire d'une formule et problèmes d'interprétation.

Bernard SESBOÛE

396 pages, Desclée de Brouwer 2004.

Le P. Bernard Sesboüé sj nous a habitués à ces magistrales synthèses de la foi (*Croire, 1999*), à ces vastes relectures historiques qui éclairent le mystère de l'Eglise (*Le Magistère à l'épreuve 2001*). Le présent ouvrage réunit les qualités de ces deux genres. L'auteur conduit la description passionnante, et fort vivante, d'un antique adage dont la carrière semble désormais terminée. Quel contraste entre la formulation étroite et exclusiviste du Concile de Florence (1442 : 'personne ne peut être sauvé... s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Eglise catholique') et la formidable ouverture de Vatican II qui considère que le dessein de salut de Dieu englobe tous les hommes de bonne volonté, sous la seule réserve de ceux qui, par leur faute ignoreraient l'Evangile du Christ. Continuité ou contradiction ? Les réponses de l'auteur sont nuancées, ciselées au fil d'une visite historique qui part des Pères de l'Eglise, notamment de st Cyprien, pour nous conduire à la théologie moderne des cardinaux Congar ou de Lubac. Le P. Sesboüé conclut par un souhait : une prise de distance ecclésiale officielle, presque une repentance, face aux interprétations de jadis si méprisantes de la foi non catholique, et qui ont, jusqu'à une époque récente, empêché tout œcuménisme ou tout dialogue interreligieux.

Nous avons lu pour son titre provocateur, et comme en complément, l'ouvrage de Richard BERGERON, professeur émérite de théologie à Montréal, *Hors de l'Eglise, plein de salut. Pour une théologie dialogale et une spiritualité interreligieuse* (Médiaspaul 2004). L'auteur aborde, de façon très personnelle, la question de la rencontre avec les autres traditions religieuses, en s'interrogeant sur les fondements théologiques du dialogue ; mais il se situe comme à l'extérieur de la maison Eglise dont il dénonce la fermeture et l'intolérance. Aussi l'ouvrage s'articule sur des considérations purement spirituelles, hors de tout cheminement dogmatique, ce qui est finalement réducteur. Les acteurs du dialogue interreligieux pourront être cependant intéressés par cette expérience pluraliste qui fait une large place à l'intériorité comme à l'altérité. Mais du pluralisme R. Bergeron glisse vite au relativisme et à l'indifférentisme, pour déboucher finalement sur un simple anthropocentrisme.

A.M.

Le bonheur d'être chaste.

Par un Chartreux

214 pages, Presses de la Renaissance 2004.

Voici le sixième ouvrage publié dans la même collection, à partir des conférences d'un Père maître des novices dans l'Ordre des Chartreux. Le fil conducteur de la démonstration est clair : la chasteté est liée à notre capacité concrète d'aimer, notamment dans la vie fraternelle. Le propos nous rapporte les exigences du vécu cartusien, spécialement dans le chapitre VI qui donne de nombreux extraits des Statuts (non publiés par ailleurs) lesquels ont pour but de mener à Dieu en faisant découvrir l'immensité de l'amour. On appréciera également les développements qui distinguent amour et amitié, éros et agapé.

L'appel universel de Simone Weil.

Marie-Pascale DUCROCQ

166 pages, Ed. Saint Augustin 2005.

Moniale dominicaine de Taulignan, l'auteur nous présente des traits fort vifs et expressifs de la personnalité de Simone Weil, son parcours et son rayonnement. L'ouvrage, aisé à lire, est très profond. Nous avons particulièrement apprécié l'admirable commentaire du Prologue qui ramasse la quête pure et exigeante de la vérité de S. Weil : étrange poème qui rapporte la bouleversante et mystérieuse rencontre avec celui qui ne peut être que le Christ. C'est un poème d'espoir pour tous ceux, particulièrement nombreux aujourd'hui, qui sont aux frontières. Puissent-ils eux aussi être 'pris par le Christ'. Ce livre ne manquera pas de les y aider.

L'abîme des anges. Petit tour d'horizon en apesanteur théologique

Philippe BAUD

280 pages, Ed. saint Augustin 2003.

Les spécialistes des anges, ceux qui les prient également trouveront là un bon livre qui échappe aux rayons New Age ou spiritualités nouvelles de nos librairies. L'auteur retient les grandes leçons de l'Antiquité Orientale, du Judaïsme, du Christianisme ou de l'Islam à propos de ces purs esprits énigmatiques, que l'on représente souvent ailés puisque assurant le lien entre la terre et le ciel. Le propos est sérieux, même s'il ne manque pas d'humour. Il est fondé sur nos grandes traditions et fait avec bonheur une large place à de longues citations, notamment des Pères de l'Eglise.

ANNONCES

- 1** Carmel du Rwanda, responsable de la fabrication des hosties pour le pays, recherche matériel ancien : fer à 3 ou 4 plaques et découpoir solide.
Contacter le Carmel de Mazille
Tél : 03 85 50 80 54
- 2** Pour cause de déménagement de chœur, la communauté des Carmes de Montpellier recherche orgue numérique (prêt, don, vente d'occasion) et chaises indépendantes pouvant servir de chaises de chœur.
Contacter frère Martin
Tél : 04 99 23 24 90
martin.trinite@carmel.asso.fr
- 3** Les Clarisses de Cormontreuil vont pour une année réduire leur présence dans leur fondation de Roôcourt la Côte (Haute-Marne) et recherchent à partir d'octobre 2005 des personnes bénévoles (une personne seule, un couple ou des amis) qui pourraient habiter sur place un ou plusieurs mois. Il s'agirait d'une présence accueillante, si des hôtes téléphonent ou sonnent à la porte.
Pour tout renseignement, s'adresser à Sr Marie-Cécile à Cormontreuil
Tél : 03 26 86 95 12
Fax. 03 26 86 95 15
e-mail : clarissecormontreuil@free.fr
- 4** Abonné, intéressé par tout achat de livres liturgiques grégoriens anciens dont les communautés voudraient se séparer.
Contacter Mr Baldet
30 rue Pitot prolongée
30000 Nimes
- 5** Association des Amis Notre Dame de Limon recherche un homme de foi, célibataire, bénévole, pour sanctuaire marial du 12^e siècle, entre Vienne et Lyon, responsable petite maison d'accueil (1 à 3 personnes pour séjour durée indéterminée et également pèlerins de passage)- Loyer gratuit- participation aux frais de fonctionnement.
Tél HR : 04 74 85 06 83
- 6** Ancien menuisier-monteur, actuellement à Emmaüs Arles propose ses services à monastère ou abbaye. Hébergement souhaité. Situation géographique et rémunération indifférentes.
Contacter Yves Lunet
Association Emmaüs
Mas de la Triquette
Route des Saintes Maries de la Mer
13200 Arles
Tél. 04 90 49 79 76
Fax. 06 31 37 89 35
- 7** Particuliers dans région Centre (près de Tours) offrent logement indépendant, tout confort, à couple même avec enfants souhaitant vivre leur Foi et consacrer une partie de leur temps à la prière et/ou au service éventuel d'une communauté paroissiale voisine ou à un prieuré bénédictin proche de ce domicile, contre présence et entretien de jardin.
Tél. 02 47 56 31 24



Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
" **Les Amis des Monastères** "

Tarifs

Ordinaire : **15 €**

Soutien : **25 €**

Le numéro : **4 €**

- Je désire un numéro specimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue " Les Amis des Monastères ",
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 15 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 25 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse :

.....

Nom:Prénom.....

Adresse.....

.....

Code postal Ville.....

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de " La Fondation des Monastères " et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.





«Tous les hôtes qui arrivent seront reçus comme le Christ,
car Il dira un jour : 'j'ai été votre hôte et vous m'avez reçu'.

A tous on rendra les égards qui leur reviennent,
surtout aux frères dans la foi et aux pèlerins.

Dès qu'un hôte sera annoncé, le supérieur ou des frères iront
à sa rencontre avec l'empressement requis par la charité.

Avant tout, ils prieront ensemble

puis se donneront le baiser de paix...

Les hôtes seront conduits à la prière. Ensuite le supérieur
ou celui qu'il en aura chargé s'assiéra avec eux...

Le supérieur, rompra le jeûne par égard pour l'hôte,
sauf si c'est un jour où le jeûne ne peut être violé...

L'abbé versera de l'eau sur les mains des hôtes...

C'est surtout en recevant des pauvres et des pèlerins

qu'on montrera un soin tout particulier car,

en eux plus qu'en d'autres, c'est le Christ qu'on reçoit...

Qui les rencontre ou les voit les saluera avec humilité et,
ayant demandé leur bénédiction, il passera, expliquant
qu'il ne lui est pas permis de s'entretenir avec un hôte».